COMMENT PARTICIPER?

PAR CHÈQUE

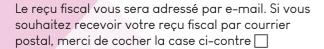
Envoyez votre chèque à l'ordre de « Fondation du patrimoine – Eglise Notre-Dame de Caudebec-en-Caux », accompagné du bulletin de don ci-après rempli, à l'adresse suivante :

Fondation du patrimoine Délégation Normandie Avenue de Caen – BP 05 14970 Bénouville

EN LIGNE

Rendez-vous directement sur le site internet de la Fondation du patrimoine :

www.fondation-patrimoine.org/87694 ou en flashant le QR code ci-contre



Mentions légales

La Fondation du patrimoine s'engage à reverser au porteur de projet les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 6 % du montant des dons.

Les informations que vous nous communiquez dans ce formulaire font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées aux personnes habilitées par la Fondation du patrimoine.

Conformément aux articles 39 et suivants de la Loi Informatique et Libertés et au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), en justifiant de votre identité, vous bénéficiez de droits d'accès, de rectification, d'effacement ou de portabilité de vos données, du droit de retirer un consentement préalablement donné, ou, pour des motifs légitimes de vous y opposer totalement ou partiellement, ou encore à en demander la limitation.

Pour exercer vos différents droits, vous pouvez envoyer un mail au Délégué à la Protection des Données de la Fondation du patrimoine : dpo@fondation-patrimoine.org. Plus d'informations dans notre Politique de Confidentialité présente sur www.fondation-patrimoine.org.

Seul le porteur de projet sera également destinataire de ces données pour les finalités définies dans ladite Politique de Confidentialité ; si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, cochez la case ci-contre

LA FONDATION DU PATRIMOINE

Premier acteur de la générosité en faveur du patrimoine, la Fondation du patrimoine se mobilise au quotidien, aux côtés des collectivités, associations et particuliers, pour préserver le patrimoine partout en France.

Pour chaque projet restauré, la Fondation du patrimoine participe activement à la vie des centresbourgs, au développement de l'économie locale, à la création d'emplois et à la transmission des savoir-faire.

1€ de don au patrimoine = 21€ de retombées économiques*

*Selon une étude Fondation du patrimoine-Pluricité 2020

Reconnue d'utilité publique, la Fondation du patrimoine offre une garantie de sécurité et une transparence financière. Chaque projet fait l'objet d'une instruction approfondie et d'un suivi rigoureux. Les dons ne sont reversés qu'à la fin des travaux, sur présentation des factures acquittées.

Sur le terrain, un solide réseau d'experts, composé de bénévoles et salariés, accompagne les projets et oeuvre ainsi chaque jour à la préservation de notre patrimoine et de nos paysages.

Votre don ira à un projet de qualité!

CONTACTS

Fondation du Patrimoine - 02 31 91 15 77 normandie@fondation-patrimoine.org

Mairie de Rives-en-Seine - 02 35 95 90 10 o.rabaey@rives-en-seine.fr

Association Sauvegarde et Valorisation du Patrimoine de Rives-en-Seine sauvegardepatrimoine76490@gmail.com



royaume







ENSEMBLE,

atteignons l'objectif de 250 000 €!

La « plus belle chapelle du royaume », comme l'a qualifiée Henri IV, doit être restaurée! Après un diagnostic de l'état de l'édifice en 2019, une campagne de travaux, d'un montant estimatif de 10 Millions d'euros, est nécessaire pour sauvegarder et valoriser cette église exceptionnelle.

La lère phase concernera la restauration de la flèche et du clocher pour un montant estimé à 3,2 Millions d'euros (3 ans).

Malgré les aides des partenaires (Etat et collectivités), la commune a besoin de votre aide pour mener à bien l'opération.



lassée Monument Historique dès 1840, l'église a connu trois grandes périodes de construction au cours desquelles elle n'a cessé de s'agrandir. Ses vitraux et ses façades remarquablement sculptées lui ont permis d'être considérée comme l'un des plus beaux édifices normands.

Contrairement au reste de la ville, l'église a moins souffert des bombardements de la seconde guerre mondiale, mais son clocher a été la proie des flammes. A près de 58 m de haut, il est un signal important dans le paysage des rives de la Seine. Il faut impérativement le restaurer et le valoriser.



« Avec ses fines pierres sculptées, la

flèche est la plus ajourée d'Europe,

après celle de Burgos. C'est un des

plus bels exemples de l'architec-

ture gothique flamboyante de la fin

du moyen-âge! ».

Judicaël de la Soudière Niault.

architecte du patrimoine.

Aidez-nous à sauvegarder Notre-Dame.

Il n'y a pas de petit geste : chaque don compte!



BÉNÉFICIEZ D'AVANTAGES EXCLUSIFS

- * déduction fiscale
- * remerciements personnalisés pour chaque don
- * participation à un tirage au sort pour tenter de gagner un cadeau surprise



Pour 100€ Une carte postale Pour 150€

Un magnet

Pour 500€

Une affiche

Pour 1000€

invitation à la cérémonie de la 1ère pierre

Pour 2000€

Une visite commentée de l'église

Pour 5000€

Une conférence sur l'église

Pour 10 000€

Une visite de chantier de l'église avec l'architecte

Pour 15 000€

Une oeuvre en tirage limitée par le Peintre Officiel de la Marine Olivier Desvaux

Pour 25 000€

Une visibilité sur la palissade du chantier

Pour 35 000€

Inscription sur la plaque gravée des mécènes

BULLETIN DE DON

OUI, je fais un don pour aider la restauration de la flèche de l'église Notre-Dame de Caudebec-en-Caux

Nom / Prénom ou société :

Code postal : Ville : E-mail :			
Le montant d □ 100€ □ 1000€ □ Autre:	□ 150€ □ 2000€	□ 200€	□ 500€ □ 10000€
apparaîtra do n'est pas cocl De souhaite dédier ce don	ans les remer hée) e figurer dans n à la personn	nymat (votre r ciements si cet la liste des dor e de mon choix	te case nateurs ou < :

Je bénéficie d'une réduction d'impôt

Exemples de dons	80€	150€	250€	500€
Coût réel après réduction de l'im- pôt sur le revenu	28€	51€	85€	170€
	Réduction d'impôt de 66% du don dans la limite de 20% du revenu imposable.			
Coût réel après réduction de l'im- pôt sur la fortune immobilière	20€	38€	63€	125€
	Réduction d'impôt de 75% du don dans la limite de 50 000€ (cette limite est atteinte lorsque le don est de 66 666€).			
Coût réel après réduction de l'impôt sur les sociétés	32€	60€	100€	200€
	Réduction d'impôt de 60% du don dans la limite de 20 000€ ou de 5‰ du chiffre d'affaires HT lorsque cette dernière limite est plus élevée.			

Et j'accepte que mon don soit affecté à d'autres actions de la Fondation du patrimoine si le projet n'aboutit pas dans un délai de 5 ans après le lancement de la collecte, s'il n'est pas réalisé conformément au programme de travaux validé par la Fondation ou dans le cas de fonds subsistants à l'issue de l'opération.